

LES ACTIVITES DU GROUPE DE L'AFD A MADAGASCAR

Le Groupe de l'AFD finance des projets ou programmes qui s'insèrent dans les priorités définies par le Gouvernement malgache, et qui s'inscrivent dans les trois axes que lui a fixés le Gouvernement français : promouvoir un environnement économique stable et efficace, un développement respectueux de l'environnement, et un développement soucieux de la cohésion sociale. Le Document Cadre de Partenariat (DCP) signé le 11 mai 2006 entre les Gouvernements français et malgache, fixe les secteurs prioritaires : éducation, développement rural et environnement, infrastructures, santé, ainsi que le soutien au secteur privé.

A Madagascar, le Groupe de l'AFD finance les programmes publics sous la forme de dons accordés à l'Etat, conséquence des annulations de dettes décidées par la communauté financière internationale¹.

L'AFD, principalement par sa filiale spécialisée PROPARCO, finance également le secteur privé à des conditions proches du marché.

Le total des concours du groupe AFD actuellement en vigueur à Madagascar s'élève à 130 millions d'euros.

L'agence de l'AFD travaille en complémentarité avec le Service de coopération et d'action culturelle et la Mission économique de l'Ambassade de France, ainsi qu'en liaison avec les autres bailleurs de fonds, notamment la Commission Européenne et la Banque Mondiale.

Le centre de formation de l'AFD, le **CEFEB**, accueille chaque année une quinzaine de cadres malgaches pour des périodes de quelques semaines à quelques mois. Plus de 350 cadres malgaches ont suivi une session de formation depuis la création du CEFEB en 1963.

Les concours de l'AFD font l'objet de conventions de financement signées avec des maîtres d'ouvrage publics ou privés (l'Etat en général pour les dons). Ces conventions précisent à quoi sont destinés les fonds accordés par l'AFD. Les maîtres d'ouvrage signent les contrats nécessaires à la réalisation des projets avec des entreprises ou des bureaux d'études, après appel d'offres. Les factures émises par les entreprises et bureaux d'études contractants sont transmises par les maîtres d'ouvrage à l'AFD, qui les règle directement après avoir vérifié qu'elles sont conformes aux projets et programmes et aux contrats.

Pour définir les projets et programmes à faire financer par l'AFD, les maîtres d'ouvrage malgaches font souvent réaliser des études, qui peuvent être financées par un Fonds d'études et de préparation de projets, à la demande du ministère des Finances et du Budget.

¹ L'AFD gère aussi l'aide additionnelle française aux réductions de dettes décidées en Club de Paris, suite à l'atteinte du « point d'achèvement » en octobre 2004. Il s'agit d'une aide budgétaire globale mise en œuvre dans le cadre d'un *Contrat de désendettement et de développement* (C2D) qui a été signé entre Gouvernements le 25 février 2005. Le montant et le calendrier des versements de cette aide correspondent à l'échéancier des emprunts publics malgaches subsistant après les annulations décidées en Club de Paris, pour un total d'environ 53 millions d'euros sur 34 ans, dont 22,9 millions d'euros, objet du premier C2D, pour la période allant du 1^{er} octobre 2004 au 31 décembre 2007 et décaissés à hauteur de 19,7 millions d'euros.

L'éducation

Un concours de 8,5 millions d'euros finance la construction et la réhabilitation d'écoles primaires dans les circonscriptions scolaires d'Antsirabe II, d'Antsiranana I et d'Ambanja : 60 écoles, 500 salles de classe, 50 bâtiments annexes, ainsi qu'un point d'eau dans chaque école. Le programme est aujourd'hui réalisé à 95%. 600 instituteurs ont suivi une formation en français pour améliorer la qualité de l'enseignement. Les directeurs d'établissement bénéficient d'appuis pour une meilleure gestion des écoles.

L'AFD contribue à la réalisation du programme national prioritaire "Education pour tous" par deux concours (au total 18 millions euros). Les actions financées visent l'amélioration de la qualité de l'enseignement, notamment par la formation des maîtres du primaire, des enseignants des collèges et des conseillers pédagogiques, une meilleure planification et gestion du ministère de l'Education Nationale et le développement des collèges. Une part importante du financement est affectée à la construction ou réhabilitation de salles de collège et de centres régionaux de l'Institut National de Formation Pédagogique.

La santé

L'AFD finance un programme d'appui à la mise en œuvre de politiques de santé : formation de cadres, réhabilitation et équipement de centres de santé de base et de centres hospitaliers, actions liées à la lutte contre les IST/SIDA.

Elle instruit une participation au financement du Plan de Développement du Secteur de la Santé, en liaison notamment avec la Banque Mondiale. Le PDSS a pour principal objectif l'amélioration de l'accès aux soins des populations.

Au niveau régional, sur financement de l'AFD, une étude de faisabilité est en cours pour la mise en place d'un réseau de surveillance épidémiologique des pays de la Commission de l'Océan Indien.

Le développement rural

L'AFD vise à soutenir une augmentation de la production, tout en préservant les ressources naturelles. Cela passe par la valorisation des infrastructures hydrauliques existantes, ainsi que par la promotion et la diffusion d'une agriculture performante et respectueuse de l'environnement, notamment dans le cadre du Programme National Bassins Versants-Périmètres Irrigués (BV-PI), soutenu également par la Banque Mondiale. Ainsi, les techniques de semis direct sur couverture végétale (« zéro labour ») permettent d'accroître la production tout en luttant contre la dégradation des sols, problème majeur à Madagascar.

Actuellement, l'AFD finance :

- la diffusion des techniques agro-écologiques – semis direct sur couverture végétale notamment – (4,2 M€).
- l'aménagement de bassins versants et de périmètres irrigués, avec des appuis aux producteurs et aux services de proximité, sur le lac Alaotra (8,5 M€) et dans quatre régions, le Vakinankaratra et l'Amoron'i Mania sur les Hauts Plateaux, Vatovavy Fitovinany et Atsimo Atsinanana sur la côte Sud Est (15 M €).

L'AFD finance par ailleurs des appuis à la définition et à la mise en œuvre de politiques agricoles.

La gestion durable de la ressource crevette

La crevette est une des premières ressources en devises du pays. Ressource d'avenir (aquaculture), elle est aussi fragile. L'Agence, avec l'Union Européenne, apporte un appui de 6,8 millions d'euros à la gestion durable de cette ressource, qui repose sur un partenariat public/privé entre l'État et la profession, représentée par le Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs de Crevettes de Madagascar (GAPCM).

Dans cette logique, l'AFD finance des appuis :

- à l'Autorité Sanitaire Halieutique
- au GAPCM,
- à l'Observatoire économique de la filière crevette,
- au Programme National de Recherche Crevette,
- au Centre de Surveillance des Pêches
- à l'Agence Portuaire Maritime et Fluviale.

L'AFD finance également des actions visant à intégrer les pêcheurs traditionnels dans la filière, ainsi que des actions de préservation de l'environnement (dispositifs de protection des tortues, expérimentation de filets sélectifs, mise en place d'une filière de récupération des huiles usagées, ...).

L'AFD finance par ailleurs la création, dans les locaux de l'Institut Pasteur de Madagascar, d'un laboratoire d'épidémiologie-surveillance de la production crevette (1,4 M€).

L'environnement

Outre les importantes composantes environnementales des projets qu'elle finance en milieu urbain et rural, l'AFD gère les concours accordés par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) pour des actions à Madagascar, dont certaines s'articulent étroitement avec les opérations qu'elle finance (la diffusion des techniques agro-écologiques et la gestion de la ressource crevette).

Le FFEM finance également deux programmes d'appui à la gestion de la biodiversité, l'un sur le Plateau Mahafaly (avec WWF), l'autre dans les régions du lac Aloatra et de Morondava, l'objectif étant que les populations trouvent un intérêt économique à la protection de la biodiversité. En outre, six ONG bénéficient directement de petits financements pour leurs activités dans ce domaine.

Le FFEM appuie la création d'un réseau d'aires marines protégées des pays de la Commission de l'Océan Indien, avec WWF et Conservation International.

L'AFD et le FFEM participent à hauteur de 3 millions d'euros au capital de la « Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar », qui associe public et privé et qui a été créée le 6 janvier 2005.

Le développement urbain et les infrastructures

Les interventions de l'AFD dans ces domaines visent à favoriser la croissance économique et à améliorer les conditions de vie des populations, avec un souci de respect de l'environnement.

L'AFD a apporté son concours (6,1 M€) à un programme, achevé en 2006, de développement urbain à Antsirabe et Diégo (aménagement de voiries, équipements urbains, bornes fontaines, appuis aux municipalités). Elle finance actuellement la réhabilitation des trois principaux marchés de Mahajanga, ainsi que la rénovation des axes de desserte de ces marchés (8 M€).

Après l'achèvement de l'aménagement du marais Masay (5,5 M€) et du programme de réhabilitation et d'assainissement des quartiers sud-ouest d'Antananarivo –RN1- (6,9M€), l'AFD instruit un programme de développement du Grand Tana, qui recouvre des investissements physiques tels que la poursuite de la rocade nord (du marais Masay jusqu'à la RN2) et le désenclavement de quartiers (aménagement et assainissement de la partie Est du casier d'Anosibe situé au sud de la capitale), ainsi que l'amélioration de la collecte et du traitement des déchets solides, qui passe nécessairement par une approche intercommunale.

L'AFD finance également un appui au Bureau de Développement d'Antananarivo (BDA).

Dans le domaine des infrastructures portuaires, l'Agence assure le financement de deux projets mis en œuvre par l'Agence Portuaire Maritime et Fluviale (APMF) : le premier, en cours de réalisation, concerne la réhabilitation du port de Morondava et de son chenal d'accès (5,7 M€) et le second, actuellement en phase de lancement, recouvre la réhabilitation et l'aménagement du port de commerce d'Antsiranana (Diégo-Suarez), ainsi que la réfection des voies d'accès du site (12,5 M€).

Enfin, un concours de 8 M€ a été accordé par l'AFD en novembre 2006 pour soutenir le plan de redressement de la JIRAMA (société nationale d'eau et d'électricité). La Banque Européenne d'Investissement et la Banque Mondiale soutiennent également ce plan.

Les appuis au secteur privé

La micro-finance est une réponse adaptée pour donner un accès au crédit au secteur informel, qui n'est pas, de fait, éligible aux financements des banques classiques. L'AFD soutient le développement de quatre réseaux : ADEFI, CECAM, Vola Mahasoa (région de Tuléar) et Mahavotse (dans le Sud Est), pour un total de 11 millions d'euros, avec un même objectif : ces réseaux doivent être à moyen terme des institutions financières agréées par la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF), professionnelles, autonomes et équilibrées financièrement.

L'ouverture récente par ADEFI d'un guichet PME - prêts jusqu'à 20 millions d'ariary (8 000 d'euros) - est une évolution positive du dispositif local de micro-finance vers le financement d'investissements de petites PME.

Les financements d'entreprises s'effectuent principalement à travers la filiale spécialisée de l'AFD, PROPARCO, qui intervient à des conditions de marché sous la forme de lignes de crédit aux banques (principe de subsidiarité), de prêts directs en devises pour des projets importants et, ponctuellement, de prises de participation et de garanties d'emprunts en ariary.

Le Groupe AFD met aussi à la disposition des banques un fonds de garantie, dénommé ARIZ, qui peut garantir jusqu'à 50% des prêts consentis par des banques de la place en ariary ou en euros. Pour les prêts d'un montant relativement faible, un accord global, de 760 000 euros chacun, a été signé avec chacune des principales banques de la place, tandis que plusieurs garanties ARIZ individuelles ont été accordées pour des prêts importants, ainsi que pour des emprunts d'institutions de micro-finance.

Ce dispositif est complété par le Fonds de Garantie Malgache interbancaire, soutenu financièrement par l'AFD, destiné à favoriser l'octroi par les banques de crédits d'investissement ou de trésorerie.

Au total, PROPARGO a engagé 55,2 millions d'euros depuis le début de ses interventions à Madagascar en 1992.

Avec des ressources complémentaires du Ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, l'AFD a mis en place un concours de 2,6 millions d'euros pour **des actions de promotion des exportations malgaches** avec trois opérateurs : le Centre de solutions PME de la SFI, le BAMEX (programme d'appui aux exportations soutenu par l'USAID) et la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Madagascar (CCIFM).

Les engagements du groupe de l'AFD à Madagascar de 1996 à 2006 (en millions d'euros)

Secteurs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Education, formation					0,1			8,5		18,1		26,7
Santé										1,1	0,5	1,6
Développement rural, pêche	0,5	1,1	2,4			14,0	5,2		1,4	16,9	1,5	43,0
Environnement (dont FFEM)					1,5	2,0	0,4			3,4	2,2	9,5
Dév. urbain et Infrastructures				7,7	10,9	0,0	12,6	8,0	12,5	1,3	11,5	64,5
Divers		0,8			0,7			1,5				3,0
Appui au secteur privé/banques (1)		10,3	1,4	22,0	4,4	7,7	3,8	6,0	5,0	3,0	11,9	75,5
Sous-total projets du groupe AFD	0,5	12,2	3,8	29,7	17,6	23,7	22,0	24,0	18,9	43,8	27,6	223,8
Aide budgétaire		12,2		12,2				10,0	22,9			57,3
Total (engagements)	0,5	24,4	3,8	41,9	17,6	23,7	22,0	34,0	41,8	43,8	27,6	281,1

(1) Dont PROPARCO : 55,2 millions d'euros

DECAISSEMENTS

(en millions d'euros)

	2003	2004	2005	2006
AFD - FFEM	14,00	12,90	14,40	22,20
Aide Budgétaire C2D	10,00	-	10,20	6,40